

■ RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,



Michèle Fortin

Montréal, le 23 octobre 2009

La directrice générale
de l'administration et des finances,



Michèle Parent

■ RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 août 2009, les états des résultats, du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 23 octobre 2009

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | RÉSULTATS** DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	<u>2009</u> (12 mois)	<u>2008</u> (17 mois) (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	55 192 999 \$	69 423 580 \$
Remboursement de la dette à long terme	254 415	254 415
Intérêts sur la dette à long terme	618 119	1 446 291
Intérêts sur la dette à court terme	311 093	781 088
Virement de subventions reportées (note 14)	3 492 023	3 440 820
Autres	3 220 813	2 412 949
Canal Savoir	1 000 000	-
	<u>64 089 462</u>	<u>77 759 143</u>
Ventes, services et autres produits	<u>17 281 482</u>	<u>19 583 906</u>
	<u>81 370 944</u>	<u>97 343 049</u>
CHARGES (note 5)		
Programmes et nouveaux médias	41 982 617	46 506 988
Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	12 386 022	16 709 606
Administration	9 174 132	12 755 137
Grille, diffusion et promotion	6 920 589	8 226 555
Régions, partenariats, affaires institutionnelles	2 510 585	3 566 587
Ventes, financement et marketing	1 713 529	1 982 261
Canal Savoir	989 156	159 830
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Frais financiers (note 6)	958 439	2 252 763
	<u>81 333 139</u>	<u>97 878 496</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	37 805	(535 447)
Frais de restructuration (note 4)	<u>254 186</u>	<u>1 121 360</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	<u>(216 381) \$</u>	<u>(1 656 807) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

■ TÉLÉ-QUÉBEC | DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(12 mois)	(17 mois) (note 3)
SOLDE DU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(7 657 252) \$	(6 001 565) \$
Retraitement		
Adoption des normes comptables pour le secteur public (note 3)	<u>174 439</u>	<u>175 559</u>
Solde au début retraité	(7 482 813)	(5 826 006)
Excédent des charges sur les produits	<u>(216 381)</u>	<u>(1 656 807)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(7 699 194) \$</u></u>	<u><u>(7 482 813) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | BILAN** AU 31 AOÛT 2009

ACTIF	<u>2009</u>	<u>2008</u> (note 3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	21 689 560 \$	19 431 151 \$
Créances	4 704 564	4 148 571
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 671 294	2 988 738
Émissions réalisées et en cours de production	353 354	397 535
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	40 745 587	41 691 385
Fournitures techniques et de production	472 436	488 010
Frais payés d'avance	<u>362 382</u>	<u>227 950</u>
	70 999 177	69 373 340
Placements à long terme (note 8)	2 759 842	2 759 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	30 351 977	22 005 324
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>26 548 921</u>	<u>20 853 333</u>
	<u>130 659 917 \$</u>	<u>114 991 839 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



 Louise Martel

■ TÉLÉ-QUÉBEC | BILAN AU 31 AOÛT 2009

PASSIF	<u>2009</u>	<u>2008</u> (note 3)
À court terme		
Emprunts temporaires (note 10)	22 767 397 \$	17 821 102 \$
Charges à payer et frais courus (note 11)	8 596 175	6 300 356
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	29 252 696	29 346 862
Versements échéant en deçà d'un an sur la dette à long terme (note 12)	2 709 289	2 176 893
Produits reportés (note 14)	<u>37 267 371</u>	<u>37 705 904</u>
	100 592 928	93 351 117
Dette à long terme (note 12)	13 858 080	11 243 411
Frais de restructuration à payer (note 4)	129 696	474 264
Avance du gouvernement du Québec (note 13)	2 750 000	2 750 000
Produits reportés (note 14)	<u>21 028 407</u>	<u>14 655 860</u>
	138 359 111	122 474 652
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(7 699 194)</u>	<u>(7 482 813)</u>
	<u>130 659 917 \$</u>	<u>114 991 839 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | FLUX DE TRÉSORERIE** DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

	<u>2009</u> (12 mois)	<u>2008</u> (17 mois) (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(216 381) \$	(1 656 807) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Virement des produits reportés	(3 492 023)	(3 440 820)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	<u>9 689</u>	<u>30 632</u>
	999 355	651 774
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	<u>11 915 694</u>	<u>34 819 692</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>12 915 049</u>	<u>35 471 466</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(8 346 653)	(4 322 885)
Augmentation des emprunts temporaires	10 246 295	14 789 604
Remboursement des emprunts temporaires	(5 300 000)	(3 567 000)
Augmentation de la dette à long terme	5 323 958	3 584 433
Remboursement de la dette à long terme	<u>(2 176 893)</u>	<u>(7 473 175)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(253 293)</u>	<u>3 010 977</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 403 347)	(11 206 129)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>157 409</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(10 403 347)</u>	<u>(11 048 720)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 258 409	27 433 723
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>19 431 151</u>	<u>(8 002 572)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	<u><u>21 689 560 \$</u></u>	<u><u>19 431 151 \$</u></u>

■ TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 AOÛT 2009**1. CONSTITUTION ET OBJETS**

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01)*.

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

Changement de date de fin de l'exercice financier

L'article 20 de la Loi modifiant la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec entré en vigueur le 4 décembre 2007, fixe dorénavant au 31 août de chaque année la date de fin de l'exercice financier de Télé-Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. La note 3 reflète les impacts de ce passage aux normes du secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits*Subventions*

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

- 70 % pour la première diffusion;
- 30 % pour la deuxième diffusion.

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009**2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel	33 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

■ TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 AOÛT 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public

À la demande du gouvernement, Télé-Québec a établi ses états financiers selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Télé-Québec a choisi de conserver la même présentation des états financiers. L'application des nouvelles conventions a été faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs. Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Placements à long terme

Tous les placements à long terme sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable alors qu'auparavant un placement était considéré comme une société satellite et comptabilisé à la valeur de consolidation. Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

	<u>2008</u>
<i>Bilan</i>	
Placements à long terme	174 439 \$
Déficit cumulé	(174 439)
<i>Résultats</i>	
Excédent des charges sur les produits	1 120

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers a été retirée puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes pour le secteur public.

Opérations non monétaires

Les opérations non monétaires sont comptabilisées au coût alors qu'auparavant elles étaient comptabilisées à la juste valeur. Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet de diminuer les postes suivants:

	<u>2008</u>
Produits - Ventes, services et autres produits	(616 509) \$
Charges - Ventes, financement et marketing	(616 509)

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009**4. FRAIS DE RESTRUCTURATION**

Au cours de l'exercice 2009, Télé-Québec a inscrit une charge de 254 186 \$ (2008: 1 121 360 \$) au titre d'indemnités de départ ainsi que les frais connexes afférents, à la suite de l'adoption d'un plan de compression des effectifs par son conseil d'administration. Il est prévu que les déboursés totaux totaliseront 7 941 317 \$, dont 1 010 071 \$ (2008: 3 274 213 \$) ont été déboursés durant l'exercice terminé le 31 août 2009. Télé-Québec a comptabilisé une provision pour indemnités à payer de 585 676 \$ (2008: 1 341 562 \$). La portion représentant des déboursés devant être payés au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2010, d'un montant de 455 980 \$ (2008: 867 298 \$), est classée dans les charges à payer et frais courus.

5. CHARGES PAR CATÉGORIE

	<u>2009</u> (12 mois)	<u>2008</u> (17 mois) (note 3)
Traitements et charges sociales	21 290 051 \$	28 851 302 \$
Services de transport et de communication	3 836 959	4 243 329
Services professionnels, administratifs et autres	5 089 794	6 324 230
Loyers	5 839 140	8 556 018
Fournitures et approvisionnements	1 866 283	2 670 467
Droits de télédiffusion et de distribution	35 821 102	37 551 883
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Frais directs productions autonomes	827 305	1 403 946
Frais directs prestations de services	23 713	40 042
Frais financiers	958 439	2 252 763
Radiation de créances	39 257	76 555
Canal Savoir	989 156	159 830
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	<u>9 689</u>	<u>30 632</u>
	81 288 958	97 879 766
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	<u>44 181</u>	<u>(1 270)</u>
	<u>81 333 139 \$</u>	<u>97 878 496 \$</u>

6. FRAIS FINANCIERS

	<u>2009</u> (12 mois)	<u>2008</u> (17 mois)
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	29 227 \$	25 384 \$
Fonds de financement	311 093	781 088
Intérêts sur la dette à long terme - Fonds de financement	<u>618 119</u>	<u>1 446 291</u>
	<u>958 439 \$</u>	<u>2 252 763 \$</u>

■ TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 AOÛT 2009

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués et de ceux à faire dans le prochain exercice.

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2009</u>	<u>2008</u> (note 3)
Placement ARTV	2 750 000 \$	2 750 000 \$
Placement TV5 Monde	<u>9 842</u>	<u>9 842</u>
	<u><u>2 759 842 \$</u></u>	<u><u>2 759 842 \$</u></u>

Placement ARTV

Télé-Québec détient une participation en actions de 23,70 % dans une société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement TV5 Monde

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2009</u>			<u>2008</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	32 428 475 \$	27 129 229 \$	5 299 246 \$	4 801 166 \$
Matériel technique	32 883 436	17 594 766	15 288 670	10 901 727
Ameublement et agencement	1 390 267	1 199 634	190 633	247 831
Équipement informatique et logiciel	9 979 832	6 629 381	3 350 451	3 281 967
Matériel roulant	761 704	708 803	52 901	79 396
Améliorations locatives	<u>5 197 889</u>	<u>2 855 323</u>	<u>2 342 566</u>	<u>1 141 940</u>
	<u>82 641 603</u>	<u>56 117 136</u>	<u>26 524 467</u>	<u>20 454 027</u>
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 467 794	4 443 340	24 454	211 266
Ameublement et agencement	653 332	653 332	-	24 942
Améliorations locatives	<u>4 272 508</u>	<u>4 272 508</u>	<u>-</u>	<u>163 098</u>
	<u>9 393 634</u>	<u>9 369 180</u>	<u>24 454</u>	<u>399 306</u>
	<u><u>92 035 237 \$</u></u>	<u><u>65 486 316 \$</u></u>	<u><u>26 548 921 \$</u></u>	<u><u>20 853 333 \$</u></u>

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009**10. EMPRUNTS TEMPORAIRES**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement	<u>22 767 397 \$</u>	<u>17 821 102 \$</u>

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 53 682 447 \$, aux fins suivantes :

	<u>2009</u>
Maintien d'actif et numérisation ¹	27 682 447 \$
Modernisation	10 000 000
Marge de crédit	<u>16 000 000</u>
	<u>53 682 447 \$</u>

1. Le montant de 53 682 447 \$ inclut une somme de 5 353 000 \$ ayant permis l'émission d'un nouveau billet à long terme au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 0,70 % au 31 août 2009 (3,42 % au 31 août 2008).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement le 28 février 2010 auprès d'une institution financière. Au 31 août 2009, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2008 et 2009, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fournisseurs et frais courus	4 178 167 \$	2 199 368 \$
Comptes à payer divers	1 593 428	963 579
Frais de restructuration à payer	455 980	867 298
Traitements et charges sociales à payer	<u>2 368 600</u>	<u>2 270 111</u>
	<u>8 596 175 \$</u>	<u>6 300 356 \$</u>

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009

12. DETTE À LONG TERME

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec:		
3,828 % remboursable par versements annuels de 556 985 \$ jusqu'au 10 mai 2010	556 985 \$	1 113 971 \$
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	2 517 623	3 021 148
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	508 830	763 245
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 416 918	2 618 328
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	2 114 804	2 416 919
4,099 % remboursable par versements annuels de 97 740 \$ jusqu'au 10 mai 2011 et par un versement de 586 439 \$ le 10 mai 2012	781 919	879 658
4,207 % remboursable par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 346 332	2 607 035
2,726 % remboursable par versements annuels de 532 396\$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 3 194 375\$ le 1 ^{er} octobre 2013	<u>5 323 958</u>	<u>-</u>
	16 567 369	13 420 304
Versements échéant en deçà d'un an	<u>2 709 289</u>	<u>2 176 893</u>
	<u><u>13 858 080 \$</u></u>	<u><u>11 243 411 \$</u></u>

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009**12. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme, à l'exception de l'emprunt dont le solde au 31 août 2009 est de 508 830 \$, sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2009	2 709 289 \$
2010	2 152 303
2011	2 386 587
2012	1 800 149
2013	5 504 942

13. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 \$ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans la société ARTV. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de cette société ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts s'accumulent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où ARTV débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué.

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009

14. PRODUITS REPORTÉS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	17 844 860 \$	9 403 323 \$
Produits reportés de l'exercice	10 777 570	11 882 357
Virement aux produits de l'exercice	<u>(3 492 023)</u>	<u>(3 440 820)</u>
Solde à la fin	25 130 407	17 844 860
Subvention perçue d'avance	32 313 461	32 313 460
Projets spécifiques	<u>525 758</u>	<u>1 893 300</u>
	57 969 626	52 051 620
Autres produits de productions extérieures	206 912	179 436
Loyers perçus d'avance	<u>119 240</u>	<u>130 708</u>
	<u>58 295 778</u>	<u>52 361 764</u>
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	36 941 219	37 395 760
Autres produits de productions extérieures	206 912	179 436
Loyers perçus d'avance	<u>119 240</u>	<u>130 708</u>
	<u>37 267 371</u>	<u>37 705 904</u>
	<u><u>21 028 407 \$</u></u>	<u><u>14 655 860 \$</u></u>

■ **TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES** 31 AOÛT 2009

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	(12 mois)	(17 mois)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	(555 992) \$	1 911 658 \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	317 444	1 089 373
Variation des émissions réalisées et en cours de production	44 181	(1 270)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	945 798	(24 204 472)
Variation des fournitures techniques et de production	15 574	(50 116)
Variation des frais payés d'avance	(134 432)	32 661
Variation des charges à payer et frais courus	2 295 819	(3 581 050)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	(94 167)	15 401 106
Variation des produits reportés	9 426 037	44 540 838
Variation des frais de restructuration à payer	(344 568)	(319 036)
	<u>11 915 694 \$</u>	<u>34 819 692 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Encaisse	6 690 860 \$	3 677 081 \$
Placements temporaires (portant intérêt au taux moyen de 1,70%)	14 998 700	15 754 070
	<u>21 689 560 \$</u>	<u>19 431 151 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 916 142 \$ (2008 : 2 459 969 \$).

■ TÉLÉ-QUÉBEC | NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 AOÛT 2009

16. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 août 2009 concernant ces baux s'élève à 5 241 887 \$ (2008 : 7 723 252 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

2010	5 693 985 \$
2011	5 322 079
2012	4 507 766
2013	4 283 150
2014	4 029 357
2015 et subséquemment	<u>18 106 623</u>
	<u>41 942 960 \$</u>

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 août 2009, s'élèvent à 1 109 514 \$ (2008 : 1 387 635 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2009.

▶▶▶▶▶ RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Hélène de Kovachich
Présidente, directrice générale
et juge administratif en chef



Gisèle Pagé
Directrice générale adjointe et directrice par intérim
de l'administration et du Fonds du Tribunal

Québec, le 15 juin 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») au 31 mars 2010 et les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours des exercices précédents.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 15 juin 2010

Tribunal administratif du Québec

Tribunal administratif du Québec

Résultats et Excédent cumulé de l'exercice terminé le 31 mars 2010

		2010	2009	2008
PRODUITS	Contribution du ministère de la Justice	10 824 554 \$	11 090 431 \$	10 019 899 \$
	Autres contributions (note 3)	17 321 480	17 611 529	18 508 602
	Tarification	198 259	187 457	433 096
	Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	2 186	219 412	285 685
	Autres	109 877	93 986	122 484
		<u>28 456 356</u>	<u>29 202 815</u>	<u>29 369 766</u>
CHARGES	Traitements et avantages sociaux	20 750 989	20 038 274	20 995 775
	Loyers	3 567 475	3 499 147	3 325 583
	Transport et communication	1 551 717	1 529 040	1 431 989
	Services professionnels et administratifs	2 156 377	1 772 769	1 821 408
	Entretien et réparations	420 616	319 235	310 461
	Fournitures et approvisionnements	254 445	249 495	227 860
	Amortissement des immobilisations corporelles	815 868	766 501	854 239
	Dévaluation et radiation d'immobilisations corporelles (note 4)	564 551	-	-
	Intérêts sur la dette à long terme	139 230	157 833	140 277
		<u>30 221 268</u>	<u>28 332 294</u>	<u>29 107 592</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)		(1 764 912)	870 521	262 174
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		<u>3 274 909</u>	<u>2 404 388</u>	<u>2 142 214</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		<u>1 509 997 \$</u>	<u>3 274 909 \$</u>	<u>2 404 388 \$</u>

Tribunal administratif du Québec
Bilan au 31 mars 2010

	2010	2009	2008
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	9 598 131 \$	9 796 515 \$	8 664 889 \$
Créances et intérêts courus	18 273	26 823	173 425
Frais payés d'avance	320 205	152 211	131 973
Portion court terme des contributions pour allocations de transition à recevoir (note 7)	183 516	1 312 845	1 909 541
	<u>10 120 125</u>	<u>11 288 394</u>	<u>10 879 828</u>
Contributions pour allocations de transition à recevoir (note 7)	2 480 860	1 612 061	2 177 471
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>4 354 015</u>	<u>4 657 438</u>	<u>4 727 041</u>
	<u>16 955 000 \$</u>	<u>17 557 893 \$</u>	<u>17 784 340 \$</u>
PASSIF			
À court terme			
Charges à payer et frais courus	3 033 532 \$	2 987 702 \$	3 369 760 \$
Portion court terme de la dette à long terme (note 6)	306 613	286 591	267 880
Portion court terme de la provision pour allocations de transition (note 7)	416 774	1 556 566	1 376 253
	<u>3 756 919</u>	<u>4 830 859</u>	<u>5 013 893</u>
Dette à long terme (note 6)	1 592 470	1 899 083	2 185 674
Provision pour allocations de transition (note 7)	3 577 558	2 690 878	3 411 251
Provision pour congés de maladie (note 7)	1 927 168	1 929 242	2 306 252
Contributions reportées	<u>4 590 888</u>	<u>2 932 922</u>	<u>2 462 882</u>
	<u>15 445 003</u>	<u>14 282 984</u>	<u>15 379 952</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 509 997</u>	<u>3 274 909</u>	<u>2 404 388</u>
	<u>16 955 000 \$</u>	<u>17 557 893 \$</u>	<u>17 784 340 \$</u>

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal



Présidente et juge administratif en chef



Directrice de l'administration et du Fonds du Tribunal

Tribunal administratif du Québec

Tribunal administratif du Québec

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	1 764 912 \$	870 521 \$	262 174 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	815 868	766 501	854 239
Amortissement des contributions reportées	(509 459)	(399 960)	(423 201)
Dévaluation et radiation d'immobilisations corporelles	564 551	-	-
	<u>(893 952)</u>	<u>1 237 062</u>	<u>693 212</u>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 8)	<u>40 004</u>	<u>(125 562)</u>	<u>376 161</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>(853 948)</u>	<u>1 111 500</u>	<u>1 069 373</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 225 270)</u>	<u>(581 994)</u>	<u>(845 306)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	(286 591)	(267 880)	(285 761)
Augmentation des contributions reportées	<u>2 167 425</u>	<u>870 000</u>	<u>1 066 100</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>1 880 834</u>	<u>602 120</u>	<u>780 339</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(198 384)	1 131 626	1 004 406
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>9 796 515</u>	<u>8 664 889</u>	<u>7 660 483</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>9 598 131 \$</u>	<u>9 796 515 \$</u>	<u>8 664 889 \$</u>
Informations supplémentaires			
Intérêts payés	140 846 \$	159 557 \$	141 676 \$
Immobilisations corporelles impayées en fin d'exercice	93 103 \$	241 377 \$	126 473 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tribunal administratif du Québec
Notes complémentaires 31 mars 2010

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal »), organisme institué en vertu de *la Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de *la Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de *la Loi sur les impôts* (Québec), le Tribunal n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, le Tribunal utilise prioritairement le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérent avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Tribunal, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux postes pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles ainsi que les provisions pour congés de maladies et d'allocations de transition établies sur une base actuarielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Depuis le 1er avril 2008, le Tribunal établit ses états financiers selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. Auparavant, il utilisait le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé*. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Tribunal.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement bureautique et informatique	33,33 %
Améliorations locatives :	
Réaménagements majeurs	6,67 %
Autres	10 %
Frais de développement de systèmes	20 %
Logiciels	33,33 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque les projets seront terminés et qu'ils seront mis en exploitation.

Tribunal administratif du Québec

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Tribunal de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Contributions

Les contributions concernant les opérations courantes du Tribunal sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

Les contributions relatives aux immobilisations corporelles sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. L'amortissement annuel est présenté dans les résultats de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour les allocations de transition

Les obligations à long terme découlant des allocations de transition accumulées par les juges administratifs sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Tribunal et le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les juges administratifs, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

3. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2010	2009	2008
Société de l'assurance automobile du Québec	11 254 206 \$	11 100 641 \$	10 752 632 \$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 622 141	5 208 257	6 426 973
Régie des rentes du Québec	1 433 193	1 290 563	1 306 806
Commission de la santé et de la sécurité du travail	11 940	12 068	22 191
	<u>17 321 480 \$</u>	<u>17 611 529 \$</u>	<u>18 508 602 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	928 251 \$	708 380 \$	219 871 \$	107 507 \$	94 590 \$
Équipement bureautique et informatique	1 879 790	1 398 992	480 798	292 481	198 401
Améliorations locatives					
Réaménagements majeurs	4 035 992	2 599 972	1 436 020	1 705 086	1 974 152
Autres	697 979	378 091	319 888	349 633	345 838
Frais de développement de systèmes	4 207 233	2 502 998	1 704 235	2 033 900	2 056 449
Logiciels	1 364 380	1 171 177	193 203	168 831	57 611
	<u>13 113 625 \$</u>	<u>8 759 610 \$</u>	<u>4 354 015 \$</u>	<u>4 657 438 \$</u>	<u>4 727 041 \$</u>

Les frais de développement de systèmes incluent des systèmes en cours de développement au montant de 1 540 456 \$ au 31 mars 2010 (1 716 673 \$ en 2009 et 1 524 363 \$ en 2008).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Tribunal a dévalué et radié des équipements bureautique et informatique ainsi que des travaux de développement en informatique qui furent réalisés sous l'ancienne gouvernance du Tribunal, soit de 2004-2005 à 2007-2008, dont le coût était de 1 194 535 \$ et l'amortissement cumulé de 629 984 \$ laissant une perte pour dévaluation et radiation de 564 551 \$. Ces travaux ne correspondent plus aux nouvelles technologies présentement disponibles sur le marché ainsi qu'aux orientations actuelles que s'est fixées le Tribunal pour répondre à sa mission. L'actualisation nécessiterait des investissements considérables afin de récupérer les expertises développées à l'époque et pour ajuster les travaux concernés à la nouvelle réalité du Tribunal.

5. EMPRUNT BANCAIRE

Le Tribunal dispose d'un crédit rotatif autorisé de 2 000 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, auprès du gouvernement du Québec. Cette facilité sera renouvelable en mars 2015. Aux 31 mars 2010, 2009 et 2008, cette facilité était inutilisée.

6. DETTE À LONG TERME

	2010	2009	2008
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 \$ en capital et intérêts, échéant jusqu'en avril 2016	1 899 083 \$	2 185 674 \$	2 453 554 \$
Moins : portion court terme	306 613	286 591	267 880
	<u>1 592 470 \$</u>	<u>1 899 083 \$</u>	<u>2 185 674 \$</u>

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2011 : 306 613 \$ 2012 : 328 037 \$ 2013 : 350 964 \$ 2014 : 363 594 \$ 2015 : 253 943 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS*a) Régimes de retraite*

Les juges administratifs et le personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties de prestations à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 232 720 \$ (2009 : 1 266 073 \$ et 2008 : 1 079 573 \$). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains juges administratifs du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0 \$ (2009 : 0 \$ et 2008 : 5 774 \$).

b) Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux juges administratifs à temps plein autres que ceux en congé sans solde total de la fonction publique, en poste au 31 décembre 2005, qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

b) Provision pour allocations de transition (suite)

	2010	2009	2008
Solde au début	4 247 444 \$	4 787 504 \$	5 932 346 \$
Charge de l'exercice	127 731	43 279	330 996
Prestations versées au cours de l'exercice	(380 843)	(583 339)	(1 475 838)
Solde à la fin	3 994 332	4 247 444	4 787 504
Moins : portion court terme	416 774	1 556 566	1 376 253
	<u>3 577 558 \$</u>	<u>2 690 878 \$</u>	<u>3 411 251 \$</u>

Évaluations et estimations subséquentes

Les allocations de transition ont fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010.

	2010	2009	2008
Taux d'indexation	2,00 % par année	2,00 % par année	-
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	3,04 % en moyenne	3,31 % en moyenne	-
Durée résiduelle moyenne d'activités des juges administratifs actifs	4,50 années	6,30 années	-

c) Contributions pour allocations de transition à recevoir

En vertu du décret du gouvernement du Québec de juin 2005, les contributeurs du Tribunal devront verser des contributions totales de 5 255 700 \$, dont le solde à recevoir est de 2 664 376 \$ au 31 mars 2010, concernant les allocations de transition à payer.

	2010	2009	2008
Solde au début	2 924 906 \$	4 087 012 \$	4 778 093 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	(260 530)	(1 162 106)	(691 081)
Solde à la fin	2 664 376	2 924 906	4 087 012
Moins : portion court terme	183 516	1 312 845	1 909 541
	<u>2 480 860 \$</u>	<u>1 612 061 \$</u>	<u>2 177 471 \$</u>

Tribunal administratif du Québec

d) Provision pour congés de maladie

	2010	2009	2008
Solde au début	1 929 242 \$	2 306 252 \$	2 302 739 \$
Charge de l'exercice	595 452	261 863	452 208
Prestations versées au cours de l'exercice	(597 526)	(638 873)	(448 695)
Solde à la fin	<u>1 927 168 \$</u>	<u>1 929 242 \$</u>	<u>2 306 252 \$</u>

Le Tribunal dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Tribunal.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Tribunal. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010.

	2010	2009	2008
Taux d'indexation	2,50 % à 3,25 % par année	2,00 % à 3,25 % par année	-
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	3,10 % en moyenne	4,27 % en moyenne	-
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	11,01 années	14,6 années	-

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2010	2009	2008
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Créances et intérêts courus	8 550 \$	146 602 \$	398 339 \$
Frais payés d'avance	(167 994)	(20 238)	(5 056)
Contributions pour allocations de transition à recevoir	260 530	1 162 106	691 081
Charges à payer et frais courus	194 104	(496 962)	433 126
Provision pour allocations de transition	(253 112)	(540 060)	(1 144 842)
Provision pour congés de maladie	(2 074)	(377 010)	3 513
	<u>(40 004) \$</u>	<u>(125 562) \$</u>	<u>376 161 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Le Tribunal est partie à des baux pour la location d'équipements. En vertu de ces baux, dont les échéances varient de 2010 à 2015, le Tribunal s'est engagé à verser un montant de 180 878 \$. Le loyer annuel minimal pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

2011 : 49 587 \$	2012 : 42 456 \$	2013 : 39 912 \$
2014 : 29 372 \$	2015 : 19 551 \$	Total : 180 878 \$

